

## DEMANDE DE PRET PONCTUEL DE LOCAUX COMMUNAUX POUR I'ORGANISATION D'UNE REUNION OU LE DEPLACEMENT D'UN COURS HEBDOMADAIRE

## Réservée aux Associations de la Commune

La demande doit être déposée 15 jours avant la réunion, dernier délai Attention, le dépôt de la demande ne vaut pas acceptation de celle-ci.

Toute autre demande (manifestation) devra être réalisée par l'intermédiaire du « dossier préalable à l'organisation d'une manifestation » 3 MOIS avant la date de celle-ci

<u>« dossie</u>	r préalable à l'organisation d'une ma	nifestation » 3 MOIS ava	ınt la date de celle-ci		
ASSOCIATION					
DEMANDEUR					
TELEPHONE					
ADRESSE EMAIL					
	onvention de mise à disposition				
PONCTUELLE d'u		□ OUI	□ NON		
LOCAL demandé	□ Salle Aigoual (réunion auditorium) – 26 pers max □ Salle Saint Clair (réunion) – 12 pers max □ Sa		□ AUTRES STRUCTURES  MUNICIPALES  □ Salle polyvalente  □ Maison des Associations		
Cadre réservé à la Mairie : Salle accordée					
OBJET DE L'OCCUPATION (réunion ou déplacement cours hebdomadaire)					
PERIODE D'OCCUPATION	DU/202 àh AU/202 àh  Tenir compte de l'installation et du rangement, nettoyage.				
MATERIEL	Le matériel est déjà présent :  - dans la salle polyvalente (2 tables bois, 24 Tables PVC 80cm x 180 cm, 130 chaises, estrade de Longueur 4m80 x Profondeur 3m60)  - dans les salles de réunion du FORUM  Aucun matériel supplémentaire ne sera installé par les services techniques.  Les utilisateurs ne devront pas apporter de matériel supplémentaire.				
NETTOYAGE	Voir article 9 de la convention de mise à disposition PONCTUELLE d'un local municipal				
GESTION DES	La clef ou le badge du local doit être				
CLEFS	- récupéré(e) aux heures d'ouvertures de la mairie				
	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30				
	- restitué(e) au service Animations dès la fin de l'utilisation de la salle ou le jour ouvrable suivant (8h30 - 12h30)				
SIGNATURE DU DEMANDEUR					
CADDE DECEDIVE A LA MAIDIE					
CADRE RESERVE A LA MAIRIE					

CADRE RESERVE A LA MAIRIE					
DATE DE RECEPTION		REPONSE ET SIGNATURE du Gestionnaire des Salles Communales			
EN MAIRIE AGENT RECEPTIONNAIRE		☐ Oui	□ Non		